

L'industrie alimentaire occupe une place restreinte dans tous les États du Golfe, et une place prioritaire dans les projets de développement. Les États produisent actuellement des produits laitiers, des œufs, de la farine, du pain, des boissons non alcooliques, des biscuits, des pâtes et des produits à base de viande.

Commerce extérieur et contrôle des importations

La majeure partie des produits consommés dans les États du Golfe sont importés. Les importations ont augmenté de façon spectaculaire jusqu'au début des années 80, quand la baisse des revenus pétroliers a commencé à sérieusement affecter l'activité économique. Entre 1982 et 1983, la valeur des importations a diminué dans tous les États du Golfe. Néanmoins, le marché régional représente plus de 20 milliards de dollars américains pour les exportateurs mondiaux. Les principaux fournisseurs sont le Royaume-Uni, le Japon, les États-Unis et l'Europe de l'Ouest.

Les droits de douane sur les produits importés dans les États du Golfe sont minimes. Les droits minimums (4% dans la plupart des cas) s'appliquent à toutes les marchandises, quelle que soit leur origine, alors que les droits plus élevés (10 à 25%) s'appliquent aux produits de luxe et, dans certains cas, lorsqu'il y a nécessité de protéger les producteurs locaux. Il n'y a pas de restrictions en matière de change; toutes les devises sont fortes.